



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **4 avril 2023**, le règlement numéro 2023-360 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Upton et abrogeant le règlement numéro 2006-149

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 5^e jour d'avril 2023

Nabil Boughanmi,
Directeur général et greffier-trésorier